

l'intérêt de la population, le gouvernement s'est écarté rapidement d'une politique efficace sur la concurrence pour s'engager dans une autre voie. Quand nous examinons les crédits accordés au ministère de la Consommation et des Corporations depuis quelques années, on se rend compte qu'ils ont été réduits sensiblement. En outre, les années-personnes au ministère ont été réduites sensiblement, mais nous constatons que les banques, les compagnies pétrolières, les magasins d'alimentation deviennent de plus en plus puissants. On réduit les ressources et le personnel parmi ceux qui sont censés exercer une certaine surveillance. En toute franchise, ce n'est pas l'initiative d'un gouvernement qui entend protéger la population non seulement contre les activités illégales, mais aussi contre celles qui ne semblent pas être dans leur intérêt bien compris.

Et ce n'est qu'un aspect des activités du ministère qui a subi des coupures. Ou le ministre ne fait pas le poids au sein du cabinet ou ce ministère est tellement loin sur la liste des priorités du cabinet qu'il est illusoire de s'attendre à une action quelconque. On a posé au ministre de nombreuses questions au sujet de la situation dans le domaine de la presse, des sociétés pétrolières etc., et tout ce qu'il répond, c'est «Oui, nous allons examiner cela». Manâna, toujours manâna, mais malheureusement, nous ne recevons pas plus de réponses précises que de protection.

Ou le ministre ne fait pas le poids, ou le ministère est très bas sur la liste des priorités du gouvernement. On a effectué des coupes sombres dans les années-personnes et le budget. Je soupçonne qu'en fin de compte, on divisera ce ministère en fonction de ses divers services pour les rattacher ensuite au Secrétariat d'État, comme on l'a fait pour le ministère d'État aux Affaires urbaines. Celui-ci a d'ailleurs fini par disparaître. C'est ce qui finira par arriver également au ministère de la Consommation et des Corporations, je suppose. Les députés de ce côté-ci de la Chambre trouvent que c'est une des principales priorités du gouvernement. On étudie les problèmes d'énergie, de finances et divers autres problèmes, mais les députés de notre parti sont les seuls à défendre les consommateurs. Le gouvernement ne nous donne aucun renseignement puis nous apprenons brusquement qu'il a réduit le budget de tel ou tel ministère.

● (1640)

M. Evans: Ditez-moi où vous êtes allé chercher la plupart de vos amendements.

Une voix: Allons, pas de fausse modestie!

M. Skelly: Si la plupart de nos amendements étaient acceptés, les consommateurs seraient mieux protégés par la loi. Les consommateurs ne peuvent pas s'attendre à être protégés par le gouvernement par le biais de cette mesure législative. Nous espérons sincèrement que le gouvernement insérera dans ce projet de loi des mesures susceptibles d'empêcher la concentration et le cumul des postes d'administrateurs, donc de protéger, les citoyens en fin de compte.

L'absence d'une loi sur la concurrence et la réticence du gouvernement à inscrire dans la loi des mécanismes de protec-

tion laissent tout simplement les consommateurs sans défense. Si le gouvernement rejette nos projets d'amendement qui prennent la forme de mécanismes de protection, cela aura littéralement pour effet de laisser sans défense les consommateurs canadiens.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion n° 10. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Conformément au paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Nous passons maintenant à la motion n° 11. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Encore une fois, conformément au paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Les motions nos 14, 15 et 18 sont regroupées aux fins de la discussion mais feront l'objet d'un vote distinct.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood) propose:

Motion n° 14

Qu'on modifie le bill C-6, loi remaniant la loi sur les banques, modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives, à l'article 2, en remplaçant les mots «vingt-cinq» aux lignes 10 et 14, page 98, par le mot «cinq».

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood) propose:

Motion n° 15

Qu'on modifie le bill C-6, loi remaniant la loi sur les banques, modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives, à l'article 2, en remplaçant le mot «dix» aux lignes 31 et 35, page 98, par le mot «deux».

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood) propose:

Motion n° 18

Qu'on modifie le bill C-6, loi remaniant la loi sur les banques, modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada,